



CROS
OCCITANIE

SERVICE CIVIQUE

2022

Vous aussi, accueillez des volontaires.



SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

LE SERVICE CIVIQUE, C'EST QUOI ?

ENGAGEMENT

Des jeunes engagé(e)s, qui donnent de leur énergie au service de votre association et des missions de votre choix.

16 À 25 ANS

30 ans en situation de handicap, sans condition de diplôme.

6 À 10 MOIS

Avec 24 heures hebdomadaire minimum.

107,58€

Une indemnité mensuelle de 472,97 € versée par l'État au jeune durant sa mission, et de 107,58 € versée par l'association pour les frais de nourriture et déplacement.

ATTENTION : le Service Civique n'est un emploi, ni un stage, ni du bénévolat. Le volontaire ne doit pas encadrer d'activités sportives.

LES AVANTAGES POUR VOTRE STRUCTURE



Un regard innovant sur vos projets.



Un échange gagnant - gagnant :



Un(e) jeune qui acquiert des compétences et les utilise à votre service.



Un(e) jeune motivé(e) qui donne de son temps pour votre association.

3 POSSIBILITÉS POUR ACCUEILLIR UN SERVICE CIVIQUE

L'agrément collectif de votre fédération nationale (voir le listing)

L'agrément direct à déposer auprès de la DRDJSCS

L'agrément d'intermédiation du CROS (pas de dossier à constituer)

Le CROS Occitanie vous accompagne, via de l'intermédiation, dans l'accueil d'un(e) ou plusieurs jeunes en Service Civique

* Intermédiation = Accompagnement et simplification des démarches pour les structures

LE RÔLE DU CROS

1 Simplification des démarches administratives :

- Montage du dossier de demande d'agrément et élaboration du contrat
 - Rédaction, publication et diffusion de la mission
 - Transmission des candidatures à la structure d'accueil
 - Inscription à ELISA
 - Appui au recrutement
 - Bilan de fin de mission

2 Présentation et inscription aux formations obligatoires et facultatives :

- Formation du tuteur référent à l'accueil des volontaires
- Formations du jeune : civique et citoyennes, PSC1 et autres formations en fonction du jeune et du programme de formation régional

3 Suivi du volontaire :

- Aide à la définition du projet d'avenir
- Accompagnement sur le tutorat et le suivi du jeune
 - Médiation en cas de différents

VOTRE RÔLE

- Définir la mission en lien avec le CROS
 - Désigner une tutrice / un tuteur
 - Décision finale du choix du volontaire
- Assurer l'accueil et le suivi quotidien du jeune dans sa mission
 - Payer l'indemnité de 107.58 euros
 - Relater l'engagement du volontaire durant sa mission (comportement, ponctualité et assiduité, implication et motivation)



LES GRANDES THÉMATIQUES DE MISSIONS



Sport Santé

Sport et
Citoyenneté

Sport et
Développement
Durable

Développement
de la pratique
sportive

Sport et
Handicap

Sport et
Femmes

La mission sera adaptée en fonction du projet de l'association

CONTACT :

CLÉMENCE COUDERT



clemencecoudert@franceolympique.com



06 47 47 16 34 - 05 34 25 13 03

www.cros-occitanie.fr

